



Grandevent, le 18 novembre 2025

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 05/2025
CONCERNANT LE BUDGET DE LA BOURSE COMMUNALE 2025
Conseil Général du 12 décembre 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le budget 2026 présente :

- des charges pour un montant de	frs.	1'053'699.-
- des revenus pour un montant de	frs.	1'010'753.-
- soit un excédent de charges de	frs.	<u>42'946.-</u> =====

Voici quelques explications concernant les particularités de certains postes :

- 11.318.1** La mise à l'enquête du projet de place de tir de Vugelles-La Mothe est planifié en 2026. Prévision en cas de l'appui technique de notre avocat.
- 11.3185** Un montant est prévu afin de rembourser la prestation de service du contrôle des habitants de la commune de Fiez.
- 21.4001-
21.4002-
21.4003** Estimations données par le canton selon les acomptes facturés en 2025.
- 21.4031-
21.4041-
21.4050** Les impôts conjoncturels (gain immobilier, mutation, succession), ne sont pas budgétés car imprévisibles.
- 22.352.1 +
22.452.1** Chiffres donnés par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) selon le décompte prévisionnel 2026.
- 35.411** Les tarifs de la Romande Energie concernant la production électrique ont évolué à la baisse.
- 45 et 46** Le budget devra être rééquilibré selon les nouvelles normes MCH2.
- 61.351** Chiffres donnés par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) selon le décompte prévisionnel 2026.

- 72.365.2** Adaptation des salaires à l'indice des prix à la consommation et création de postes.
- 81.331** Amortissement prévu en vue d'achat de compteurs digitaux.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Grandevent vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Grandevent

- vu le préavis no 05/2025 de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'accepter le budget 2026 tel que présenté soit :

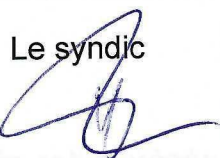
Total des charges frs. 1'053'699.-

Total des revenus frs. 1'010'753.-

Excédent de charges frs. 42'946.-
=====

Le budget a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 novembre 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


D. Ruetschi



La secrétaire



S. Natali Wimmer

Annexe : budget 2026